

MAIRIE DE RIEUX  
VOLVESTRE



## DEMANDE D'AUTORISATION D'AFFICHAGE DE BANDEROLES (Événements associatifs)

Nom de l'Association	
Nom du demandeur	
En qualité de	
Téléphone	Fixe : _____ Portable : _____
Adresse	

Type de manifestation : .....  
(Loto-Repas dansant- Réunion- Assemblée Générale- Exposition-Théâtre.....)

Date de la manifestation : .....Lieu de la manifestation : .....

Extrait de Délibération: *l'utilisation des 3 emplacements prévus pour l'affichage de banderole est soumis à autorisation de la mairie. La présente demande doit être validée par le service administratif de la mairie. L'utilisation des supports est autorisé 10 jours avant la date de la manifestation, le retrait des banderoles doit être fait au plus tard 3 jours après, faute de quoi il sera procédé à leur enlèvement (aux frais de l'organisateur). L'affichage est réservé aux événements associatifs organisés sur le territoire de la commune et du canton.*

Date de la demande :	Signature du demandeur :
----------------------	--------------------------

Nom du responsable municipal : .....

Date de réception en Mairie	<b>AVIS</b>
	<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE
	Date et Signature, Le maire